

ARRONDISSEMENT

COMMUNE DE LESPIGNAN

Siège social : Hôtel de ville – 34710 LESPIGNAN

DE BEZIERS

ARRETE DU MAIRE

Objet :

Mission de sondage du sol
Extension cantine scolaire et ALSH

N° AD-2023-11-17-14

Le Maire de la commune de LESPIGNAN,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 2122-22 qui permettent au Conseil Municipal de déléguer un certain nombre de ses compétences,

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 2 Juin 2020 visée par les Services de la Sous-Préfecture de Béziers en date du 05 Juin 2020, au terme de laquelle le Conseil Municipal a délégué au Maire, pour la durée de son mandat, certaines fonctions énumérées à l'article L 2122-22 du CGCT dont la possibilité de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget et dans la limite de 200 000 € HT.

Considérant le choix de retenir l'offre du Cabinet EG SOL SUD pour la mission de sondage du sol du projet d'extension de la cantine scolaire et de l'ALSH,

Considérant qu'il est prévu au budget 2023 et suivants le programme d'extension de la cantine scolaire et ALSH,

DECIDE

ARTICLE 1 – De valider la proposition du Cabinet EG SOL SUD pour la mission de sondage de sol du programme d'extension de la cantine scolaire et de l'ALSH pour un montant de 3 100.00 € HT.

ARTICLE 2 – La présente décision sera communiquée au Conseil Municipal lors de la prochaine séance sous la forme d'un donner acte.

ARTICLE 3 – Un extrait de la présente décision sera affiché à la porte de la Mairie et une ampliation adressée à Monsieur le Préfet de l'Hérault.

Fait à LESPIGNAN, le 17 Novembre 2023

Le Maire,



Jean-François GUIBBERT

Envoyé en préfecture le 28/11/2023

Reçu en préfecture le 28/11/2023

Publié le 30 NOV. 2023

ID : 034-213401359-20231117-AD2023_11_17_14-AR

Acte rendu exécutoire

Après dépôt en Préfecture

De l'Hérault le 28 NOV. 2023

Et publication ou notification

Du 30 NOV. 2023

Le Maire :

